

**PROCES-VERBAL**  
**Assemblée Générale de l'Association Bien Naître**  
**Mardi 8 Mars 2016**  
**Arcade sages-femmes**

Personnes présentes :

Ana Bela Gallo, Geise Fiscina Droguett, Joan Droguett, Viviane Luisier, Marisa Garcia Perritaz, Bénédicte Gilbert, Léa Trujillo, Patrizia Majocchi, Annelise Carrel Diaz, Emerentienne Cattaneo, Xavier Brunel, Patricia Mathieu, Sophie Bellino, Stéphanie Beausse, Fabienne Borel.

Pour le Comité :

Anjéla Aubert, Nathalie Bouvier, Lauriane Fumagalli, Alexandra Petersen.

Membres excusés :

Isabelle Vuillemin-Raval, Claude et Thierry Bretton, Liliane Maury Pasquier, Marion Bertholet, Nathalie Piguet, Manon Terrapon, Nuria Nicolet, Yamama Naciri, Marie-Line Floquet, Elise Favre, Lara Cataldi

Ouverture de la séance à 20h20.

## **I. Association**

Tour de salle, présentations individuelles. Anjéla Aubert mentionne que le Comité a besoin de renfort et que les nouvelles recrues sont les bienvenues. Les tâches ont été détaillées et seront distribuées selon les envies/compétences. Point repris plus tard dans la soirée. (cf. point VIII)

### **A. Membres**

En commençant la présentation du rapport d'activités de l'Association Bien Naître (ci-après *l'Association*), Anjéla Aubert aborde la problématique des cotisations de membres qui ne sont pas versées.

Nombre d'adhérents n'ayant pas payé leur cotisation 2015 : 99 sur 184 membres

Nombre de nouveaux adhérents 2014 n'ayant pas payé leur cotisation 2015 : 14 sur 17

Nombre de nouveaux adhérents 2013 n'ayant pas payé leur cotisation 2015 : 25 sur 28

L'engagement à court terme des nouveaux adhérents représente un problème : ils ne cotisent que l'année de la naissance de leur enfant. Est-ce qu'ils considèrent l'engagement dans l'Association uniquement en tant que « droit de passage » pour bénéficier de la prestation ? Manque d'information au moment du début de leur suivi ? L'importance de l'implication des membres après la 1<sup>ère</sup> année doit être transmise aux nouveaux membres.

---

A la fin décembre 2015, 184 adhérents:

- 21 nouveaux adhérents
- 2 démissions

## **B. Comptabilité**

Lauriane Fumagalli expose les comptes qui présentent un manque équivalent environ à CHF 3'000.- de cotisations non-payées (CHF 30.- de cotisations par membre).

Point sur la situation des comptes :

Soldes

- solde caisse = CHF 0.00
- solde banque = CHF 4128.81

Rentrées

- cotisations = CHF 2570.00
- dons = CHF 1070.00

Dépenses

- frais bancaires = CHF 109.30
- formations sages-femmes et cadeaux = CHF 3710.00
- frais de bureau = CHF 1241.23
- factures = CHF 2779.60
- frais de fonctionnement = CHF 513.95
- divers = CHF 59.50

En 2015, selon les statuts, 1'000 CHF ont été alloués à la formation continue d'Ana Bela Gallo, seule sage-femme agréée en activité.

## **II. Rapport d'activités du Comité**

### **A. Activités du Comité**

Anjéla Aubert continue avec la présentation du rapport d'activités du Comité *Bien Naître* de l'année 2015. *Au vu des actions et des rencontres entreprises début 2015, le 1<sup>er</sup> semestre de 2015 avait été inclus dans le rapport présenté à l'AG du 1<sup>er</sup> juin 2015.*

La situation de la prestation à la fin 2014 est rapidement rappelée :

- Emérentienne Cattaneo en congé sabbatique, non remplacée, puis démission au 31 décembre 2014 ;
- Patrizia Majocchi engagée sur une période limitée ;
- Prestation remise en question par la Maternité.

Le Comité a été très actif en 2015 :

- 8 réunions du Comité
- 8 rencontres du Comité - Sages-femmes agréées
- 1 rencontre avec la Maternité
- 2 rencontres avec le DEAS
- Présence au Festival Alternatiba, à Genève
- Il n'y a pas eu de rencontre avec les nouveaux parents, le Comité et les sages-femmes.

Les échanges avec les responsables de la Maternité durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 révèlent clairement que la prestation est en danger.

Dans ce contexte difficile, le Comité s'est fixé plusieurs objectifs pour le second semestre 2015 afin de préserver la prestation :

- Etablir un contact avec le DEAS afin de trouver une voie pour conserver la prestation et poursuivre les négociations avec la Maternité ;
- Maintenir la mobilisation des membres de l'Association ;
- Rendre la prestation et les difficultés qu'elle rencontre visibles aux yeux d'un plus large public.

## **B. Renouveau du Comité**

Nathalie Bouvier met l'accent sur la nécessité de recruter des nouveaux membres du Comité pour accomplir les différentes tâches, qui en soit ne sont ni complexes ni très longues à effectuer mais qui deviennent une charge conséquente avec un Comité si restreint.

En 2015, le Comité comptait 6 membres, dont seules 2 ont été actives ; 2 membres ont démissionné pour raisons personnelles et les 2 autres n'ont pas pu participer activement aux activités de l'année et reprennent en 2016.

## **III. Rapport d'activité des sages-femmes agréées**

En 2015, Patrizia Majocchi a exercé pendant 8 mois et Ana Bela Gallo pendant 12 mois.

Ana Bela Gallo présente les chiffres du rapport d'activité des sages-femmes agréées :

- 80 demandes totales de suivis
- 49 demandes refusées
- 31 suivis de grossesse réalisés (soit une moyenne de 18 accouchements par sage-femme agréée sur l'année)
- 4 couples n'ont pas pu être accompagnés jusqu'à l'accouchement pour les raisons suivantes : 1 prématurité, 2 raisons médicales, 1 maladie de la sage-femme
- 27 accouchements : 4 césariennes et 23 accouchements par voie basse (dont 3 ventouses, 3 péridurales, 1 siège)
- 16 retours à domicile dans les 24h
- 6 retours à domicile à J1
- 1 retour à domicile à J4

Les retours à domicile différés s'expliquent soit par l'administration d'une péridurale lors de l'accouchement qui souvent requiert le maintien pendant quelques heures supplémentaires à la Maternité, soit par des résultats positifs au test du strepto B, effectué avant l'accouchement, qui obligent la mère et l'enfant à rester à la Maternité pour contrôle pendant 48 heures.

## **IV. Remise en question de la prestation Bien Naître**

Anjéla Aubert rappelle que la prestation *Bien Naître* a été remise en question par la Maternité des HUG à l'automne 2014.

Au prétexte qu'elle cherche à offrir la même qualité de soins à toutes les femmes qui viennent accoucher aux HUG, la Maternité dénonce le contrat à très faible taux d'activité (8%) des sages-femmes agréées.

Les résultats d'une réunion entre les responsables de la Maternité avec une délégation de l'Association puis de deux réunions entre les responsables de la Maternité et les sages-femmes agréées sont inquiétants : les conditions minimales exigées par la Maternité pour la

poursuite des contrats des sages-femmes *Bien Naître* correspondent en d'autres termes à la fin de la prestation.

## V. Discussions et négociations avec la Maternité

Un bref rappel de l'historique des échanges avec la Maternité est exposé par Anjéla Aubert. Tous les moyens mis en œuvre cette année pour maintenir le dialogue entre la Maternité et l'Association sont ensuite présentés, de la sollicitation des parents et citoyens sur la place publique lors de manifestation aux réunions avec le DEAS.

### A. Historique

**28 octobre 2014** : L'Association envoie une lettre de soutien pour la candidature d'une sage-femme à un poste *Bien Naître* et expose la situation préoccupante de la prestation : moins de la moitié des demandes de suivis de grossesse peut-être honorée.

**« Il est essentiel de garantir à la population genevoise l'accès à un éventail large de possibilités de suivis de grossesse, dont Bien-Naître »** (courrier envoyé par l'Association à M. Levrat, le 28 octobre 2014)

**15 Décembre 2014** : La Maternité refuse le remplacement.

**« Nous tenons à souligner que nous cherchons à offrir la même qualité de soins à toutes les femmes qui viennent accoucher à la Maternité des HUG. Les contrats à très faibles taux d'activité ne nous permettent pas de garantir une formation continue, une familiarisation avec les nouveaux protocoles ainsi que l'approfondissement d'un esprit d'équipe à même de renforcer le confort et la sécurité des parturientes. »** (courrier envoyé par le Pr. Irion et Mme Aeschbach-Duc à l'Association, le 15 décembre 2014)

**24 Février 2015** : Entretien entre une délégation de l'Association et les responsables de la Maternité. Aucune proposition détaillée n'a été faite, mais l'accent a été mis, par les représentants de la Maternité, sur le caractère peu adapté des contrats à 8%. Une discussion avec les sages-femmes agréées a été proposée pour aborder la connaissance des protocoles et la sécurité.

**12 Mai 2015** : Entretien entre les sages-femmes agréées et les responsables de la Maternité. Suppression d'un contrat sage-femme agréée en raison du refus de la réattribution du poste de sage-femme agréée suite à une démission.

**Proposition de la Maternité : Un seul poste à 50%, à horaire fixe, dans la salle d'accouchement, et priorité accordée à la prise en charge des patientes Bien-Naître.**

La **disponibilité** des sages-femmes agréées dans l'accompagnement de leurs patientes et la **flexibilité** que cela demande dans l'organisation des suivis sont **deux exigences incontournables** pour assurer la prestation *Bien Naître*.

**Juillet – Septembre 2015** : Les courriers adressés à MM. Irion et Levrat restent sans réponse. Notre demande d'entrevue est ignorée.

La présence de l'Association au Festival Alternatiba Léman et l'envoi de plusieurs dizaines de lettres de soutien de la part de parents adressées à M. Levrat a légèrement modifié la dynamique des rapports avec les responsables de la Maternité des HUG, mais sans réel résultat sur le fond du problème.

**Septembre 2015** : M. Levrat répond aux parents qui envoient une lettre de soutien à la prestation. Les réponses-type ne tiennent pas compte des spécificités personnelles que les parents ont apportées aux lettres de soutien.

**Octobre 2015** : l'Association transmet à M. Levrat un nouveau courrier accompagné des signatures obtenues à Alternatiba. M. Levrat répond au courrier de l'Association : la proposition de la Maternité reste la même, notre demande d'entrevue n'est pas relevée, la situation se fige.

## **B. Présence au Festival Alternatiba Léman**

**19 septembre 2015** : le Festival Alternatiba nous offre l'occasion de rendre la prestation plus visible aux yeux du public. L'Association a été représentée au stand de la Fédération Suisse des Sages-Femmes au parc Gourgas. Nous avons pu nous présenter, informer sur les spécificités de la prestation et son importance dans la diversité des offres de suivi de grossesse à Genève. Nous avons eu l'opportunité de sensibiliser le public sur la situation difficile que nous traversons maintenant et obtenir 51 signatures à la lettre de soutien qui était également diffusée sur le site et via Facebook.

## **C. Rencontres avec le DEAS**

Suite à la suggestion d'un membre lors de l'AG du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Comité a pris contact avec M. Poggia, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS), afin d'étudier les possibilités de passer un contrat de prestations directement entre l'Etat et *Bien Naître*.

**18 août 2015** : Première rencontre d'une rencontre d'une délégation Bien Naître, composée de deux membres du Comité et de deux parents, avec M. Poggia, et Mme Codourey, secrétaire générale adjointe chargée de la santé.

***Proposition soumise à l'Association : établissement d'un contrat de prestation pour contourner les problèmes soulevés par la Maternité. L'Arcade Sages-femmes serait responsable des sages-femmes agréées, de leur sélection, du contrôle de la formation continue. L'Arcade se chargerait de payer les sages-femmes agréées selon des modalités qui sont à convenir.***

La Maternité transférerait le financement de 1 ou 2 postes à 50% à l'Arcade pour payer les heures des sages-femmes agréées à la Maternité.

Le Comité a rencontré deux représentantes de l'Arcade Sages-Femmes qui nous donnent un accord de principe.

**9 décembre 2015** : Deuxième rencontre avec M. Poggia et Mme Codourey.

Présence de deux sages-femmes aux côtés de la délégation de l'Association, l'une représentant les sages-femmes agréées, l'autre l'Arcade Sages-Femmes.

***Proposition : accouchement facturé aux HUG, les HUG reversent l'argent à l'Arcade qui le redistribue aux sages-femmes agréées ; travail administratif effectué par l'Arcade ; un bilan quantitatif et financier doit être fait chaque année par l'Arcade ; le taux de travail de 8% actuel intègre la prise de connaissance des protocoles, la participation aux colloques et les formations continues.***

Ana Bela Gallo souligne que les sages-femmes ont dû insister pour être présentes à la séance. Elles ont pu apporter des précisions au cours de la discussion et leur présence a été remerciée et appréciée par le DEAS.

Lors de cette séance, plusieurs informations sur la rencontre du 30 novembre 2015 entre M. Poggia, Mme Codourey, le Pr Irion et M. Levrat, directeur des HUG, ont été transmises aux délégués de l'Association.

Ces représentants des HUG ont fait les constats suivants : Bien Naître est une prestation reconnue ; le Suivi Global proposé par la Maternité n'est pas très plébiscité par les parents ; les contrats à 8% sont compliqués à gérer.

Les HUG rappellent que les parturientes peuvent être accompagnées, l'accompagnante pouvant être une sage-femme et que cela peut constituer une alternative au fonctionnement actuel.

En plus des propositions soumises par M. Poggia à la délégation, ce dernier suggère d'établir un document présentant les propositions pour le fonctionnement futur de *Bien Naître* à soumettre aux HUG. Les points à approfondir sont les suivants :

- Elaborer et signer un document d'engagement par les sages-femmes agréées qui sera envoyé aux HUG, ainsi que créer une liste des sages-femmes à soumettre aux HUG de la part de l'Arcade ;
- Préciser les conditions requises pour être sage-femme *Bien Naître* ;
- S'engager à 12-15 suivis d'accouchement par année par 5 à 10 sages-femmes ;
- Etablir les conditions requises par les parturientes pour bénéficier du suivi *Bien Naître* ;
- Définir le type d'accompagnement lors de l'accouchement ;
- Rédiger un contrat à signer entre parturiente et sage-femme agréée pour un accompagnement avec participation active aux HUG, la parturiente donnant pouvoir décisionnaire à la sage-femme, dans les limites légales de sa responsabilité ;
- Décrire clairement la prestation *Bien Naître* et de ses limites dans un contrat à faire signer entre les parents bénéficiant de la prestation et l'Association.
- En cas d'impératif d'acte médical, les sages-femmes insistent sur la nécessité de l'accompagnement jusqu'au terme de l'accouchement, tout en reconnaissant leur subordination aux directives des HUG,

M. Poggia parle de faire un test sur 6 mois.

A l'issue de la réunion, il est annoncé que le DEAS va reprendre contact avec les HUG pour s'accorder sur le montant payé par accouchement.

Nouvelle rencontre à prévoir fin janvier 2016.

Anjéla Aubert relate la discussion téléphonique avec Mme Codourey suite à cette réunion. M. Poggia et Mme Codourey ont contacté la Maternité qui n'a pas donné suite à leur appel. Ils ont demandé au Comité de recevoir une copie du document (brouillon du contrat).

Anjéla Aubert n'a pas particulièrement envie que le document arrive aux HUG directement par le DEAS mais souhaite qu'il soit transmis par l'Association et les sages-femmes agréées, aux responsables des HUG.

Mme Codourey se demande s'il ne faut pas travailler avec elle sur le document, en l'état. Une fois finalisée, la version validée par les sages-femmes, le DEAS et l'Association, serait soumise aux HUG directement par le DEAS.

#### **D. Motion 2261 – Bien Naître à Genève ?**

Bénédicte Gilbert demande où en est la Motion dont il était question à la dernière AG.

Anjéla Aubert expose l'historique de la Motion et souligne que son vote a ramené les HUG à la table des négociations

#### **24 février 2015 : Dépôt de la Motion M2261 – *Bien Naître à Genève* ?**

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève invite le Conseil d'Etat :

- à étudier les possibilités de collaboration entre les HUG et *Bien Naître* pour maintenir les prestations de l'association, si possible également au sein de la Maternité ;
- à encourager les HUG à collaborer avec des associations lorsque cela va dans l'intérêt de la population et pourrait répondre à une demande.

**« les soins prodigués par les sages-femmes de *Bien Naître* ne péjore en rien la Maternité. Cela crée un environnement favorable pour l'accouchement et la naissance. C'est un plus. »** (Exposé des motifs, Motion 2261)

#### **4 février 2016** : Vote de la Motion M2261

La Motion *Bien Naître à Genève ?* a été acceptée le 4 février 2016.

par 81 oui, 0 non et 4 abstentions et renvoyée directement au Conseil d'Etat, sans passer par la Commission de la santé. A part le PLR (par la voix pro- et intra-HUG de Pierre Conne, médecin aux HUG), tous les groupes s'étant exprimés (UDC, PDC, V, S, MCG) se sont prononcés en faveur de la Motion.

A la fin du débat, M. Poggia s'est exprimé :

- Il est d'accord avec les invites de la motion,
- il a rencontré l'Association, l'Arcade et les HUG sur ce dossier,
- il a précisé qu'il ne restait actuellement plus qu'une sage-femme agréée à 8% à *Bien Naître*,

M. Poggia énonce dans cette prise de parole que les femmes qui souhaitent accoucher avec une sage-femme de leur choix doivent pouvoir le faire dans un lieu sécurisé comme les HUG. Il souhaite mettre en place une structure juridique pour que les HUG ne soient pas eux-mêmes responsables de la formation et du suivi de ces sages-femmes. Selon lui, engager quelqu'un à 8%, et assumer une responsabilité et une surveillance sur quelqu'un qui a un taux de travail aussi faible est problématique. Il se dit sensible à ce type d'accouchement qui est recherché par certaines parturientes.

Maintenant, le DEAS a 6 mois pour rendre un rapport répondant aux invites de la motion.

#### **E. Synthèse de la discussion de l'Assemblée au sujet de la relation entre la Maternité et Bien Naître**

- La problématique juridique inhérente à la collaboration entre les sages-femmes indépendantes et la Maternité, contrat-cadre encore à définir, est soulevée. La responsabilité des sages-femmes doit être clarifiée et une structure juridique doit être mise en place.
- Discussion sur le délai de 6 mois imparti au DEAS pour s'exécuter et répondre aux invites de la motion. Des courriers réguliers, suivis par des appels téléphoniques devront être mis en place dès que possible pour faire respecter ces délais. Il est également impératif de tenir M. Poggia informé des avancements du travail des sages-femmes sur l'ébauche de contrat.
- Le parallèle avec les médecins qui souhaiteraient eux aussi intervenir de manière indépendante aux HUG est évoqué.
- Réflexion sur l'importance du service hôtelier pour l'équilibre des comptes de la Maternité.

Suite de la discussion sur les termes des nouvelles bases contractuelles du suivi, point suivant.

### **VI. Réflexions en cours – Nouvelles bases contractuelles**

#### **A. Structure tripartite**

Le nouveau statut de sage-femme indépendante de la sage-femme *Bien Naître* aux HUG oblige à repenser les bases contractuelles de la prestation. Deux groupes de travail se sont ainsi constitués pour élaborer, à la demande de M. Poggia, trois documents contractuels distincts :

- Entre les Sages-Femmes Agréées, l'Arcade Sages-femmes et la Maternité ;
- Entre les Sages-Femmes Agréées et les parents bénéficiaires de la prestation ;
- Entre les parents désirant un suivi *Bien Naître* et l'Association.

Les pistes de réflexion suivies pour la rédaction de ces trois documents sont présentées succinctement.

**B. Entre les Sages-Femmes Agréées, l'Arcade Sages-femmes et la Maternité**

- Conditions requises pour être sage-femme agréée
- Formation continue au sein de la Maternité
- Gestion des candidatures, du coaching des nouvelles sages-femmes agréées
- Financement

**C. Entre les Sages-Femmes Agréées et les parents bénéficiaires de la prestation**

- Conditions requises par les femmes enceintes pour bénéficier de la prestation
- Formulaire présentant la prestation et ses limites à faire signer par les parents comme contrat, liant parents et sage-femme
- Grossesse à terme sans complication majeure (pré-éclampsie, prématurité, pathologies physiques ou psychiques graves et autres...à définir)
- Désir d'ambulatoire dans les 24 heures si possible
- Désir d'accouchement non médicalisé, pas de péridural programmée

**D. Entre les parents désirant un suivi Bien Naître et l'Association**

- Présentation de l'Association, historique
- Renforcement positif, encouragement dans ce choix d'un accouchement physiologique
- Place du père
- Renseignements généraux sur les SFA (nombre et durée des consultations de grossesse, pré-travail à domicile, accouchement ambulatoire, visites post-partum à domicile). Renvoyer les parents aux SFA sur les questions « techniques » (examens à passer pendant la grossesse, complications éventuelles, préparation à la naissance,...)
- Importance de l'engagement à « long terme » en tant que membre dans l'Association, ce que cela permet et soutient

**E. Synthèse de la discussion de l'Assemblée au sujet des bases contractuelles de la prestation Bien Naître**

- La question de la pérennité de la prestation est relancée. Elle tient aussi à l'engagement de ses membres vis-à-vis de la prestation. Il est suggéré que l'accent soit mis sur l'échange et le soutien entre membres pour faire une place au physiologique au moment de la naissance ce qui pourrait constituer une singularité supplémentaire de la prestation, en évoquant entre autres, la question de la péridurale.
- Le manque d'information des parents paraît être aussi un problème. La discussion se poursuit sur la question des femmes enceintes qui sont, rarement, au courant des possibilités disponibles.
- Les réflexions des sages-femmes autour de l'ébauche de contrat en cours d'élaboration sont exposées. Une discussion s'en suit sur les conditions exigées par la Maternité, de la part des sages-femmes agréées. L'inquiétude de la Maternité quant aux formations continues, aux protocoles à connaître et à suivre etc., est perçue comme une attaque directe aux naissances dites physiologiques.
- La formation continue exigée par la Maternité pourrait-elle être intégrée à celle qui est demandée par la Fédération ?



- Plus que la formation et la connaissance des protocoles, c'est le taux horaire de 8% qui sera litigieux.
- 20 suivis par an pour une seule sage-femme agréée est intense et risque d'épuiser les sages-femmes engagées dans la prestation.
- La proposition qu'une sage-femme agréée n'accompagne que deux accouchements par an est écartée parce qu'une sage-femme doit être engagée à un taux d'activité plus élevé.
- Il est souligné que l'Arcade Sages-Femmes offre un cadre assurant une certaine crédibilité aux sages-femmes, au travers également de la Fédération. Quant aux modalités contractuelles, l'Arcade recevrait le montant à reverser à chaque sage-femme. Les conditions financières sont à définir. L'Arcade devrait peut-être ouvrir un nouveau poste administratif pour bien-naitre, si nécessaire.

## VII. Communication

### A. Communiquer sur les réseaux sociaux

Bénédicte Gilbert fait un compte rendu sur la participation de son groupe de travail  
*Communiquer sur les réseaux sociaux* :

15 « posts » publiés, c'est l'article du CHUV qui a été le plus liké.

Suggestion pour plus de participation ? Changement de titre de la page pour faciliter la recherche ?

Outils à développer :

- Relayer l'actualité de l'association vers le grand public
- Relayer les informations de niveau "grand public" contenant des statistiques, des données chiffrées (issues de la presse généraliste ou spécialisée) qui appuient les arguments développés par BN auprès des HUG
- Relayer l'actualité d'autres prestations/associations du même type (en Suisse et dans d'autres pays)
- Engager les membres à raconter leur expérience sur la page Facebook de BN?
- Nathalie Bouvier parle de la pièce « Maybe 1 vie » qui pourrait relancer la question de la naissance et de l'accouchement et propose de relayer l'information sur les réseaux sociaux.
- Ana Bela Gallo parle de la rencontre du dimanche 6 mars 2016, brunch post-partum avec les parents d'enfants *Bien Naitre* 2015. Publier des photos sur la page ou le site ? Il faudrait demander les autorisations pour l'utilisation des images.

### B. Discussion au sujet du site web.

- Xavier Brunel indique que ce serait utile de changer l'information pour faire des dons/paiements/adhésion, cette information n'est pas facilement accessible. Pour les questions relatives au site, Nathalie Bouvier explique que les mises à jour sur ce format de site sont très compliquées. Il faudrait pouvoir migrer le site sur une plateforme plus adaptée (WordPress).
- Redéfinir le site ? Le design ? Appel passé aux Membres qui auraient les compétences pour basculer le site sur WordPress. Proposition de Joan Draguetta pour faire le suivi et tester.

## VIII. Election du Comité

Anjéla Aubert redemande s'il y a des personnes intéressées à rejoindre le comité.  
Nathalie Bouvier énumère les différentes tâches qui sont à faire. Une liste écrite est disponible et circule parmi les membres à l'issue de l'assemblée.  
Le plus important est le contrat à rédiger entre l'association et les parents.  
Anjela Aubert, Nathalie Bouvier, Alexandra Petersen et Lauriane Fumagali poursuivent leur activité au sein de Bien Naître.

Clôture de la séance à 22h00

Fin de l'Assemblée Générale : remise d'un cadeau de départ à Emérentienne et de bons cadeau à Ana Bela Gallo et Patrizia Majocchi.

Pour le Comité : Alexandra Petersen, Nathalie Bouvier, Anjéla Aubert

2 juin 2016